Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRACOM (FR0007448568)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement de 2 ans minimum, d'obtenir un profil de risque/rendement comparable à celui des marchés obligataires de la zone Euro. Le portefeuille est constitué sans référence à l'indicateur de référence Markit IBOXX EUR, utilisé à titre d'analyse de la performance uniquement.

Caractéristiques essentielles du FCP :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion discrétionnaire de titres de créance libellés en euro.

le Fonds peut investir 100 % de son actif net en obligations. Les investissements peuvent porter sur des titres de créances et / ou instruments du marché monétaire tels que les bons du Trésor, les billets de trésorerie et les certificats de dépôts, émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE, et dans la limite de 10% maximum de l'actif net sur un marché réglementé d'un pays hors OCDE, libellés en euro ou en autres devises. Dans la double limite de 10% de l'actif net, ces investissements peuvent d'une part être réalisés sur des marchés non réglementés de pays situés dans l'OCDE, et d'autre part avoir provenir d'émetteurs de pays situés hors de l'OCDE. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres de créances en portefeuille peuvent relever de la catégorie «Investment Grade» de telle sorte que leur notation minimale court terme est P-3 (Moody's) / A-3 (Standard & Poor's) / A3 (Fitch) et leur notation minimale long terme Baa3 (Moody's) / BBB- (Standard & Poor's et Fitch). Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts d'OPCVM ou de FIA français ou d'OPCVM européens. Sa sensibilité globale évolue dans une fourchette de 0 à 10. L'exposition au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. L'exposition qui peut résulter de l'emploi d'instruments dérivés ne dépasse pas 100% de l'actif net.

Le FCP peut être exposé au risque de change à titre accessoire.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 12 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas Securities Services sur la base de la valeur liquidative datée du jour J, calculée en J et sont réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Affectation du résultat net : Distribution. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations :

Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,20%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en octobre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus et du FCP, disponible auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France à l'adresse suivante : TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.

Performances passées

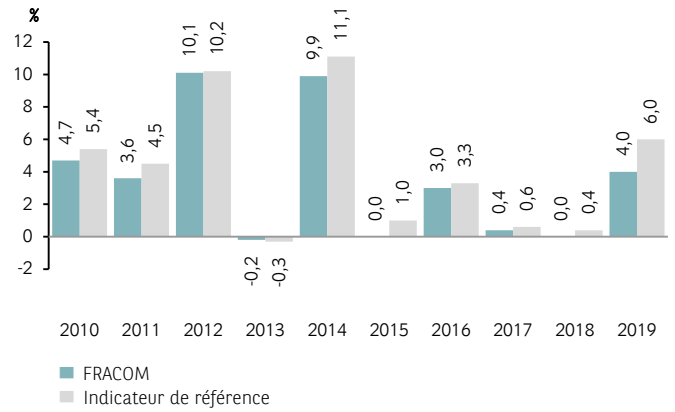

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 8 juin 1989 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Service Client – TSA 47000 75318 Paris Cedex 09..
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.